



EKIDEN TRAIL DE MOUTHIERS SUR BOËME

25 avril 2020



REGLEMENT

Article 1 : Présentation des épreuves

L'Ekiden : l'épreuve consiste en une course à pied en relais effectuée sur une boucle de 5 km par 6 athlètes pour une distance totale de 45 km, répartie comme suit :

- ✓ 1^{er} coureur : 5 km
- ✓ 2^{ème} coureur : 10 km (2 boucles)
- ✓ 3^{ème} coureur : 5 km
- ✓ 4^{ème} coureur : 10 km (2 boucles)
- ✓ 5^{ème} coureur : 5 km
- ✓ 6^{ème} coureur : 10 km (2 boucles)

Les Trails : courses natures de 11 km D+210m soit 13,1kmE* et 21 km D+ 350m soit 24,5kmE*

* kmE : kilomètre-effort – on considère que 100m de dénivelé positif sont équivalent à 1km parcouru à plat qui vient s'ajouter à la distance initiale – Ex : 20km avec 1000m D+ sont équivalents à 20km + 10x1km soit 30km sur parcours plat

La Marche Nordique : 14km (D+ 250m)

Randonnée pédestre : 11 km environ

Courses enfants de 990 m pour les catégories d'éveil à poussin (2009 à 2013) et 3km catégorie benjamins et minimes (2005 à 2008)

L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits sans préavis si les circonstances l'exigent

Article 2 : Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s ou non licencié(e)s à partir de la catégorie cadet. Les athlètes doivent donc être nés en 2003 et avant pour l'Ekiden et âgés de 18 ans (junior 2000) et avant 2003 pour les trails 11 et 21km.

Pour participer, il est obligatoire d'être titulaire de l'un des documents suivants en cours de validité :

- ✓ d'une licence sportive portant la mention «athlétisme en compétition»
- ✓ d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.
- ✓ les courses enfants nécessiteront seulement une autorisation parentale.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se feront :

- ✓ par internet sur le site OK TIME, avant le jeudi 23 avril minuit
- ✓ par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription avant le jeudi 23 avril
- ✓ sur place le jour de la course moyennant une majoration de 2 €

Tarifs des inscriptions :

Ekiden : 60 € par équipe

Trail 11 km : 10 €

Trail 21km : 14 €

Marche nordique : 8 €

Randonnée : 5 €

Course enfant : gratuite

1 lot est offert à chaque inscription pour les 700 premiers inscrits.

Si à l'insu de l'organisateur, un coureur participe à la course alors même qu'il n'a pas fourni une licence sportive ou un certificat médical valide, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident pendant la course.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence* Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence* sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

** d'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée*

Article 4 : Parcours

Les courses Ekiden, marche nordique et randonnée se dérouleront principalement sur sentiers et chemins privés et communaux.

Les chemins privés ne devront en aucun cas être réempruntés sans l'autorisation du propriétaire.

Article 5 : Ekiden

Un athlète ne peut concourir que pour une seule équipe et ne peut prendre part qu'à un seul relais. Toutes les catégories d'âge pourront être confondues au sein d'une même équipe.

Les équipes devront être composées de la manière suivante :

- ✓ Catégorie Hommes (H) : jusqu'à 2 femmes, c'est-à-dire 6H ou 1F+5H ou 2F+4H
- ✓ Catégorie Femmes (F) : 6F
- ✓ Catégorie Mixte (M) : jusqu'à 3 hommes, c'est-à-dire 5F+1H ou 4F+2H ou 3F+3H

Chaque athlète devra parcourir selon son relais au moins 1 fois la boucle de 5 km

Pour des raisons logistiques, les départs seront donnés au stade de Mouthiers-sur-Boëme. La zone de relais de l'ekiden se fera sur la piste du stade. L'arrivée sera jugée également sur la piste du stade. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Mesure impérative pour accéder au sas de contrôle des relais.

Article 6 : Marche Nordique

Les participants à la Marche Nordique s'engagent à respecter les règles de la discipline (course interdite...). Le non-respect de ces règles par un athlète entraînera sa disqualification.

Article 7 : Ravitaillements

Trail et marches :

- ✓ 1 ravitaillement sur le 11km trail et la marche nordique
- ✓ 2 ravitaillements sur le 21km trail
- ✓ 1 ravitaillement sur la randonnée pédestre

Ekiden :

- ✓ 1 ravitaillement au 5^{ème} km

Pour toutes les courses, ravitaillements au départ / arrivée

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par une puce individuelle qui devra être restituée à la fin de la course sous peine d'être facturée 15 euros par son utilisateur.

Article 9 : Sécurité

Un médecin et une association de secouristes, ASSA16 assureront la responsabilité médicale. Ils pourront mettre hors course un concurrent pour des raisons médicales ou prodiguer les soins nécessaires.

Article 10 : Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés :

- ✓ soit le jour de la course de 13h à 14h30 dans l'enceinte du stade de Mouthiers-sur-Boëme. Pour l'ekiden, seul le capitaine d'équipe sera habilité au retrait des dossards.
- ✓ soit le vendredi 25 avril 2020 de 15h à 19 h au magasin STADIUM de La Couronne.

Article 11 : Récompenses

Ekiden : récompense aux 3 premières équipes au scratch (équipe homme, équipe femme, équipe mixte)

Trail 11 km et 21 km : récompense aux 3 premiers du classement scratch et premiers, premières de chaque groupe de catégories : [M0&M1], [M2&M3], [M4&M5], [M6&M7], [M8, M9 &M10]

Marche nordique : récompense aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes

Article 12 : Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat auprès de BH assurances qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident : il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Dommage matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 13 : Protection des données

Conformément à la «loi informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

Article 14 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 : Modifications, neutralisation ou annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve en cas de catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants. Dans ce cadre-là ils ne peuvent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 16 : Acceptation du règlement

La participation à la manifestation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du relais ou de la course choisis avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour l'ekiden, chaque coureur s'engage à ne courir que pour une seule équipe et n'assurer qu'un seul relais. Le non-respect de ces règles entraînera aussitôt la disqualification du concurrent et/ou de l'équipe.